

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 1 225 000 \$ pour financer les travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Outremont* » (AO-518).

L'objet de ce règlement vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 225 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2021-2022-2023 pour les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement.

En date du 28 mai 2021, le greffier de la Ville de Montréal a, conformément à l'article 133 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4), délivré un certificat de conformité à l'égard de ce règlement. Ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par le greffier de la Ville.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 22 juin 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,



Julie Desjardins, avocate